

Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités  
Direction des canaux de Bretagne  
Service valorisation touristique et développement durable  
Personne chargée du dossier : Virginie DELAHAYE  
Fonction : Gestionnaire du domaine public fluvial  
Tél. : 02 99 84 47 70  
Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances  
N° : AC 2023-05-04

Rennes, le 04/05/2023

Objet : Fermeture de halage

## **Le Président du Conseil régional de Bretagne,**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;  
**VU** le code général de la propriété des personnes publiques ;  
**VU** l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 28 juillet 2022 portant délégation de signature au Directeur des canaux de Bretagne ;  
**Considérant** que des travaux de création du site de transit de Pont Houitte, doivent être réalisés du 09/05 au 28/07/2023 ;  
**Considérant** que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers de la voie verte ;

### **Arrête :**

#### **Article 1 - Prescriptions**

L'accès au parking de Pont Houitte, est interdit à tous les usagers.

#### **Du 09 mai au 28 juillet 2023**

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place par l'entreprise Barazer (cf. plan).

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

#### **Article 2- Publication et information des tiers**

Une copie du présent arrêté sera transmise à la commune de Québriac.

#### **Article 3 - Exécution**

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Le Directeur des canaux de Bretagne

David MOY

# Travaux site de Pont-Houitte

Secteur fermé

